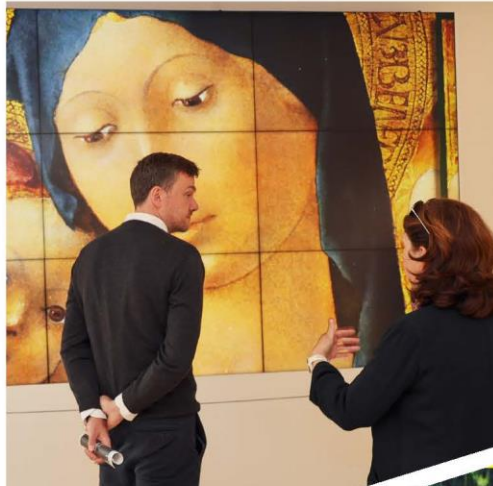


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



Préambule – Rapport d'orientation budgétaire 2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB 2025) est une étape clé du cycle budgétaire de la commune qui s'inscrit dans le cadre des obligations de transparence et de prospective financière des collectivités territoriales (loi NOTRe et Code général des collectivités territoriales - notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-1). Il permet aux élus et aux citoyens de mieux comprendre les enjeux budgétaires et les orientations stratégiques pour l'année à venir mais également pour les exercices suivants.

Ce document vise à éclairer le débat budgétaire en analysant les grandes tendances financières de la collectivité et en définissant les priorités d'investissement et de gestion pour 2025.

Cette orientation budgétaire se construit à partir de choix mais surtout en fonction d'un contexte. En effet, la commune de Barentin n'est pas isolée du reste du monde

Le contexte est déterminant.

En l'espace de cinq ans, notre pays et les collectivités locales ont connu les pires crises que nous avons eu à connaître en 30 ans. Des crises pour certaines inédites, dans leur nature et dans leur ampleur.

La crise sanitaire, qui a duré au moins deux ans, a fortement perturbé les équilibres budgétaires et dégradés le fonctionnement normal d'une collectivité. Concrètement, durant cette période certaines recettes n'ont pu être perçues en raison de la fermeture des services des dépenses supplémentaires ont dû être engagées, avec par exemple des protocoles exigeants dans les écoles entraînant la consommation de plus de produits et la mobilisation de plus d'agents.

Cette crise a également fait prendre du retard sur les projets. Le retour à la normale ne s'est pas fait du jour au lendemain.

La crise énergétique a fortement impacté les finances locales. Nous avons eu à connaître des hausses vertigineuses du prix de l'énergie. Les entreprises auxquelles nous faisons appel ont répercuté les hausses, subies de leur part, sur les prix. Les coûts des marchés ont augmenté. Nous avons donc subi des hausses de dépenses courantes sans recette en face.

Nous ne sommes pas restés pour autant sans réagir. Nous avons notamment mis en place un Plan municipal de sobriété afin de réduire concrètement nos dépenses énergétiques. Celui-ci commence à porter ses fruits même si avant d'être une économie cela reste une dépense (isolations de bâtiments, changement des éclairages avec des LED...). A titre d'exemple, les travaux d'économie d'énergie réalisés sur le gymnase Pierre de Courbertin se chiffrent en millions d'euros.

La crise de la dette nationale pénalise par ricochet les communes qui ne sont pourtant pas à son origine. Rappelons que les communes, contrairement à l'Etat, votent des budgets en équilibre ; et que globalement elles sont peu endettées. Depuis 2021, Barentin n'a plus d'emprunt à rembourser. Cela veut dire concrètement que notre ville n'est pas du tout endettée. Cela veut dire aussi qu'elle finance ses investissements grâce à l'épargne qu'elle dégage et à la recherche active de subventions.

On peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur le principe du « zéro dette ». Construire par exemple un bâtiment public qui a une « durée de vie moyenne » de 40 ans sans emprunt revient en fait à en faire peser le coût maintenant plutôt que de l'étaler raisonnablement sur la durée.

La dette n'est pas mauvaise en soit, surtout si elle est gérée et planifiée. Ce qu'il ne faut surtout pas faire, c'est faire comme l'Etat qui a creusé sa dette au-delà du raisonnable. Celle-ci a pratiquement doublé en 10 ans et le gouvernement a pris des mesures drastiques qui mettent en difficulté les collectivités locales.

Baisse des aides et des dotations de l'Etat, augmentation de la CNRACL, gel de la fraction de TVA revenant aux collectivités, quasi disparition du Fonds Vert... Ces nouvelles mesures viennent s'ajouter à celles déjà prises ces dernières années, une fois encore sans concertation des collectivités et qui augmentent pourtant les dépenses de celles-ci sans réelles compensations financières (augmentation du point d'indice des fonctionnaires, suppression de la taxe d'habitation...). Par ailleurs, quand les Départements ou les Régions sont eux aussi mis à contribution pour réduire la dette de l'Etat, elles réduisent la voilure et changent leur régime d'aide aux communes.

Malgré ces crises d'une rare intensité, Barentin a essayé de tenir le cap.

D'abord en respectant les engagements pris en 2020.

Les taux communaux des impôts sont restés inchangés, contrairement à beaucoup de communes.

Ensuite en mettant en oeuvre le projet municipal présenté en 2020. En à peine cinq ans et malgré ces crises imprévisibles, la quasi totalité des mesures du projet municipal ont été réalisées. Nous avons même investi beaucoup plus que nous avions prévu de la faire.

Nous nous sommes engagés résolument dans la transition écologique et ce n'est pas terminé (réseau de chauffage urbain, poursuite du plan de sobriété et de l'isolation thermique des bâtiments, accompagnement de projet de production d'énergie renouvelable ..).

Nous avons investi encore plus dans l'éducation (Tableaux interactifs, self, matériel informatique, ascenseur...).

Nous avons cherché toujours plus de cohésion par la solidarité, l'épanouissement dans la sport et la culture, agi pour la tranquillité publique.

Nous avons également dû rattraper ce qui n'avait pas été fait dans le passé et qui relève pourtant d'obligations pour les communes. A ce titre la question de l'accessibilité avait été négligée malgré les relances officielles de la préfecture. Nous avons ainsi créé la commission communale pour l'accessibilité qui était obligatoire et sommes allés au-delà en signant une Charte Ville Handicap avec de nombreux partenaires. Nous avons lancé de nombreux travaux pour rendre accessibles les voies publiques mais également les bâtiments et ainsi respecter les prescriptions de la loi de 2005. Au global, tous ces travaux se chiffrent à plusieurs millions.

Nous avons également constaté une absence de maintenance prévisionnelle de nombreux bâtiments engendrant un nombre conséquent de travaux en urgence. Un plan pluriannuel d'entretien et de maintenance de nos bâtiments sera ainsi réalisé. Mais tous ces travaux ont engendré des dépenses nouvelles et la nécessité de renforcer les effectifs des services techniques pour pouvoir les suivre.

Aujourd'hui, nous devons retrouver des marges de manœuvre en maîtrisant nos recettes et en diminuant nos dépenses. Nous devons revoir les Lignes Directrices de Gestion, validées en 2021, en pleine période Covid et sans connaître l'imminence des crises qui ont suivi. Nous devons mettre en place un véritable Plan Pluriannuel d'Investissements, qui n'existait pas en 2020 et qui s'avère comme un bon outil de gestion pour une commune de notre taille. Il s'agit d'adapter nos ambitions à nos marges de manœuvre avec des trajectoires budgétaires adaptées et cela, malgré l'absence de visibilité et de prévisibilité des positions qui seront prises par l'Etat.

Dans cet environnement économique incertain, où les collectivités doivent répondre à des besoins croissants avec des ressources limitées, la commune affirme sa volonté de maintenir une gestion rigoureuse et efficiente. L'objectif est de préserver sa capacité d'investissement tout en assurant un niveau de service public optimal.

Les décisions budgétaires qui découleront de ce rapport devront garantir l'équilibre financier de la commune tout en répondant aux attentes des habitants.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 constitue ainsi une base essentielle pour la préparation du budget primitif, visant à conjuguer ambition et responsabilité financière au service du territoire et de ses citoyens.

I. Un contexte macroéconomique difficile

1) Une économie nationale fragilisée

L'économie française connaît un ralentissement de la croissance et une dégradation des finances publiques. Malgré les mesures de rigueur budgétaire, la dette publique continue de progresser et atteint un niveau historiquement élevé.

Indicateur économique	2024	2025 (prévisions)
Croissance du PIB (source : BdF)	1,1 %	0,9 %
Déficit public (source : Loi de Finances 2025)	-6,0 %	-5,4 %
Inflation (source : BdF)	2,0 %	1,6 %
Dette publique (Source Loi de finances 2025)	112,7 %	115,5 %

Face à ces tensions budgétaires, l'État avait prévu dans le PLF 2025 un plan de redressement des finances publiques de 60,6 milliards d'euros, reposant sur :

- ✓ 41,3 milliards d'euros d'économies, réparties entre l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales
- ✓ 19,3 milliards d'euros de nouvelles recettes, issues principalement d'une taxation renforcée des hauts revenus et des grandes entreprises

2) L'impact des décisions étatiques sur les finances locales

Les collectivités locales subissent de plein fouet l'effort budgétaire imposé par l'État, entraînant une baisse des capacités d'investissement et un affaiblissement de l'épargne locale.

Indicateur financier	Évolution en 2024 (pour les communes)
Dépenses de fonctionnement	+4,4 %
dont Dépenses de personnel	+ 4.9%
dont Charges à caractère général	+3.5%
Recettes de fonctionnement	+2.5 %

Indicateur financier	Évolution en 2024 (pour les communes)
Épargne brute	-7.8 %
Dépenses d'investissement	+8,3 %
Encours de la dette	+1,4%
Fonds de roulement	-2,2 M €

Dans le cadre du PLF 2025, les collectivités territoriales ont été particulièrement ciblées par les mesures d'économies avec trois principales mesures envisagées :

- ✓ Un prélèvement exceptionnel de 3 milliards d'euros sur 400 à 450 grandes collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros.
- ✓ Une réduction des reversements de TVA, générant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'État, mais diminuant les ressources locales.
- ✓ Une baisse du taux de compensation du FCTVA, limitant les remboursements sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement (-800 millions d'euros).

Autres ajustements budgétaires défavorables aux collectivités :

- ✓ Une réduction du Fonds Vert, passant de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros
- ✓ Une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL, représentant un surcoût d'1 milliard d'euros pour les collectivités.

3) Les prévisions budgétaires pour 2025

Le texte final de la loi de finances pour 2025, publié le 15 février 2025, a révisé la contribution des collectivités locales à l'effort budgétaire national, la réduisant, selon le gouvernement en place, de 5 milliards d'euros à 2,2 milliards d'euros. Cette somme comprend 1 milliard d'euros via le dispositif Dilico (cf. ci-dessous) et 1,2 milliard d'euros de pertes liées au gel de la TVA (département-Région).

Toutefois, cet ajustement demeure insuffisant pour compenser les pertes financières et les charges supplémentaires qui pèseront sur les collectivités locales. D'autant que d'autres mesures viendront encore alourdir leur budget, notamment :

- ✓ La réduction des financements nationaux : baisse du Fonds Vert, diminution des variables d'ajustement (FDPTP et DCRTP), réduction de la DSIL, des crédits dédiés à la politique de la ville et du fonds de soutien aux activités périscolaires
- ✓ L'augmentation des charges : hausse des cotisations employeurs à la CNRACL

✓ L'abandon de dispositifs de soutien : suppression du plan de lutte contre les violences faites aux élus.

Au total, ces ajustements porteront la charge supplémentaire pour les collectivités locales à 7,1 milliards d'euros, selon certaines analyses.

4) Un nouveau mécanisme de lissage des recettes (le Dilico)

Initialement prévu sous la forme d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros, ce dispositif a été remplacé par un mécanisme permettant d'atténuer les variations des recettes.

Principes du dispositif :

- ✓ 1 milliard d'euros de prélèvements sur les collectivités locales
- ✓ Une redistribution partielle via les fonds de péréquation
- ✓ Une exonération possible pour certaines communes selon leur indice de richesse.

La commune de Barentin n'est pas censée être concernée par ce mécanisme.

5) Les conséquences pour les collectivités

Les collectivités locales font donc face à plusieurs défis financiers :

- ✓ Moins de marges de manœuvre pour financer de nouveaux projets
- ✓ Un impact direct sur les investissements locaux et les infrastructures publiques.

Conclusion :

Du fait des mesures nationales, l'année 2025 s'annonce particulièrement complexe pour les collectivités territoriales, qui devront naviguer entre :

- ✓ **Des ajustements budgétaires obligatoires pour préserver l'équilibre des comptes**
- ✓ **Le maintien des services publics, malgré des marges financières réduites**
- ✓ **Une capacité d'investissement en forte diminution, menaçant les projets structurants.**

Une gestion rigoureuse et une anticipation budgétaire seront essentielles pour préserver les services aux citoyens et garantir la pérennité des finances locales.

II. Situation et stratégie financière pour 2025

A) Situation financière de la ville

Le compte administratif 2024 n'étant pas encore définitif, une analyse des rattachements des dépenses et des recettes permet néanmoins de constater une baisse de sa capacité d'autofinancement.

	2022	2023	2024 (non consolidé)
Recettes réelles de Fonctionnement (hors cessions)	19 350 000,00 €	18 860 000,00 €	19 186 931,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	17 340 000,00 €	16 980 000,00 €	18 641 571,00 €
Epargne brute (hors cession)	2 010 000,00 €	1 880 000,00 €	545 360,00 €
Remboursement d'emprunts	-	-	-
Epargne nette (hors cession)	2 010 000,00 €	1 880 000,00 €	545 360,00 €

Cette dégradation s'explique par un rythme de croissance des dépenses bien supérieur à celui des recettes. Une cession exceptionnelle de 1,7 M€ prévue en 2024 viendra atténuer temporairement cette baisse, sans toutefois apporter de solution durable.

Un affaiblissement des marges de manœuvre sous l'effet des décisions de l'État

Cette situation budgétaire est la conséquence directe des choix budgétaires imposés par l'État :

- ✓ Un plafonnement des ressources communales, notamment à travers la baisse ou la stagnation des dotations de l'Etat
- ✓ Une hausse des charges, notamment en raison des décisions prises au niveau national

Une situation budgétaire contrastée

La ville se trouve dans une position contrastée :

- ✓ Une situation saine sur l'endettement, car la commune ne porte plus aucune dette
- ✓ La faible progression des recettes, conjuguée à une augmentation plus rapide des charges de fonctionnement ces dernières années, principalement dues à l'inflation (+ 6 % en 2023) et à l'application de dispositifs décidés nationalement en matière RH, réduit l'épargne et limite la capacité d'autofinancement de la commune pour réaliser ses projets (effet ciseau).

Face à ces contraintes, la municipalité doit définir une trajectoire budgétaire claire pour les prochaines années afin de :

- ✓ Redresser progressivement son niveau d'épargne dès 2025

✓ Préserver sa capacité d'investissement pour financer ces projets d'aménagement

✓ Maintenir un niveau de services publics satisfaisant pour les habitants, malgré les restrictions financières.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront votées lors du Budget Primitif 2025.

Cependant, malgré les contraintes budgétaires, la municipalité s'engage à poursuivre les actions essentielles en matière de service public, tout en optimisant la gestion des ressources.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2022 en %	2023	2023 en %	2024	2024 en %
C011 Charges à caractère général	4 690 610,85	27,05%	4 364 336,11	25,75%	4 888 855,00	28,20%
C012 Charges de personnel	10 465 872,59	60,36%	10 732 954,07	63,32%	11 348 236,00	65,45%
C014 Atténuations de produits	-	0,00%	230 693,00	1,36%	1 178,00	0,01%
C65 Autres charges de gestion courante	1 660 739,87	9,58%	1 616 378,96	9,54%	2 399 171,00	13,84%
C66 Charges Financières	0	0,00%	0	0,00%	-	0,00%
C67 Charges exceptionnelles	521 402,70	3,01%	5 683,94	0,03%	5 509,00	0,03%
	17 338 626,0		16 950 046,08		18 642 949,0	

Maintien des engagements municipaux en 2025

Malgré le cadre budgétaire restreint, la municipalité réaffirme son engagement à assurer des services de qualité. Plusieurs actions, engagées depuis le début du mandat, seront poursuivies :

Actions culturelles et solidaires :

✓ Maintien des événements emblématiques qui participent au rayonnement de la commune et au lien social :

- Un Été à Barentin
- Le festival du Moi Amateur
- Le marché de Noël,
- Le forum des associations,
- Le forum de l'emploi et de la formation.

Soutien aux familles et à l'éducation :

- ✓ Renforcement des actions en faveur de la parentalité à travers des ateliers partagés avec les familles des enfants des structures petite enfance
- ✓ Amélioration de la qualité des repas scolaires, avec un approvisionnement accru en circuits courts
- ✓ Soutien aux projets éducatifs des écoles, garantissant un cadre pédagogique dynamique et attractif
- ✓ Sécurisation des abords des établissements scolaires, en lien avec la police municipale.

Jeunesse et citoyenneté :

- ✓ Développement des initiatives citoyennes : consolidation des actions du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Sécurité et prévention :

- ✓ Poursuite des actions autour de la gestion des risques et des crises, via :
 - La Journée de la Résilience
 - Le développement de campagnes de prévention et d'information.
 - Le forum de la prévention et de la sécurité
 - Un déploiement massif de la vidéo protection.

Cadre de vie et environnement :

- ✓ Entretien régulier des voiries et des réseaux (éclairage public et pluvial)
- ✓ Renforcement des actions écologiques
- ✓ Insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Sport et inclusion :

- ✓ Maintien de la Journée Sport et Handicap pour favoriser l'inclusion par le sport.
- ✓ Entretien et modernisation des équipements sportifs, garantissant des infrastructures de qualité pour les usagers.

Solidarité et vie associative :

- ✓ Maintien des actions en faveur des aînés, avec un repas festif et une distribution de colis pour les fêtes de fin d'année
- ✓ Soutien continu aux associations, véritables acteurs de la cohésion sociale locale.

1) Optimisation des charges à caractère général

Face à la nécessité d'un pilotage budgétaire plus strict, la municipalité mettra en œuvre des mesures d'optimisation des charges sans affecter la qualité des services publics.

Objectif : Réduire les dépenses tout en maintenant un service public efficace

Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues, marquée sur ce chapitre par une forte augmentation des dépenses liées principalement à la hausse, ces dernières années, des coûts des matières premières, de l'énergie, des assurances et des prestations externalisées, la collectivité entend diminuer ses charges à caractère général en 2025. Cette démarche a pour but d'optimiser la gestion des ressources tout en maintenant la qualité des services publics.

Plusieurs leviers d'optimisation seront mis en œuvre :

✓ Réduction des coûts énergétiques :

- Poursuite des efforts en matière d'efficacité énergétique (ex : poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété, création d'un réseau de chaleur urbain)
- Sensibilisation des agents et des occupants du domaine de la commune aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques de gestion des fournitures
- Elaboration d'un plan de maintenance afin de veiller au bon entretien de nos bâtiments.

✓ Optimisation des prestations externes :

- Internalisation de certaines missions pour réduire la dépendance aux prestataires externes (ex. : entretien courant)
- Réévaluation continue et mutualisation des achats, tout en négociant, afin de bénéficier d'économies d'échelle
- Réduction des dépenses télécoms et informatiques (ex : rationalisation du nombre de copieurs)
- Diminution des frais de location, d'entretien et de maintenance en concentrant les interventions des prestataires sur l'essentiel

✓ Réorganisation interne :

- Mise en place d'un nouveau suivi financier des dépenses et des recettes avec l'élaboration d'un règlementaire budgétaire et financier
- Priorisation stricte des ressources internes sur les opérations indispensables
- Elaboration d'une charte impliquant les associations dans la gestion des locaux et du matériel municipal

Ces mesures permettront de réduire les charges de fonctionnement tout en assurant la continuité des services publics, dans un souci d'efficience budgétaire et de responsabilité financière.

2) Les charges de personnel et frais assimilés

Le chapitre consacré aux charges de personnel représente le poste de dépenses de fonctionnement le plus élevé, s'élevant à 65,45 % des dépenses réelles en 2024. Ces dernières années, il a subi une hausse significative sous l'effet des mesures instaurées par l'État.

Effectifs municipaux au 31 décembre 2024

- ✓ 244 agents permanents – titulaires ou contractuels – répartis en trois catégories :
 - Catégorie C : 187 agents
 - Catégorie B : 28 agents
 - Catégorie A : 15 agents
- ✓ 14 agents de catégorie C étaient en contrat de remplacement.
- ✓ 26 postes non permanents ont été recensés, se décomposant comme suit :
 - 1 poste de collaborateur de cabinet,
 - 1 poste de cheffe de projet PVD,
 - 1 poste de chargée de projet accessibilité,
 - 17 postes en accroissement d'activité,
 - 6 agents en contrat d'alternance.
- ✓ 10 agents stagiaires (4 de la filière technique, 1 de la filière sociale, 5 de la filière animation).
- ✓ Création de 2 postes permanents :
 - Animatrice enfance/jeunesse
 - Agent polyvalent dans les écoles
- ✓ Traitement brut mensuel moyen (sur base temps plein) : 2 016 €.

Prestations sociales et divers

- ✓ Tickets restaurant : Coût total de 107 000 € en 2024, avec une participation de 50 % assurée par les agents
- ✓ Services CNAS : Cotisation annuelle de 71 704,65 € en 2024
- ✓ Forfait mobilité durable : 300 € versés aux agents se rendant à vélo (8 bénéficiaires en 2024)
- ✓ Allocation enfant handicapé : 5 agents bénéficiaires (comme l'année précédente)
- ✓ La garantie individuelle du pouvoir d'achat n'a pas été reconduite en 2024

Organisation du temps de travail

- ✓ Retour aux 1607 heures annuelles depuis le 1er janvier 2022 (conformément à l'article 47 de la loi n°2019-828)
- ✓ Durée hebdomadaire du temps de travail fixée entre 37 h 30 et 39 h selon le règlement du temps de travail

Absentéisme

- ✓ 8,78 % en moyenne (incluant congés pour maladies, maternité, paternité, longues maladies et accidents du travail)
 - ✓ 8,20 % hors congés maternité et de paternité
- Comparativement :
- ✓ Respectivement 9,88 % et 8,97 % en 2023
 - ✓ Le taux d'absentéisme est de 9,6 % dans la fonction publique territoriale en 2023 hors congés maternité (source : rapport annuel de l'Observatoire de la Fonction Publique Territoriale).

Retraites :

- ✓ 6 agents ont pris leur retraite en 2024, et 3 départs sont prévus pour 2025
- ✓ Le recul de l'âge légal de départ et le vieillissement entraînent une hausse des congés longue maladie et des accidents du travail.

Emploi des personnes en situation de handicap

- ✓ Obligation d'un quota de 6 %
- ✓ Pour 2024 (effectifs basés sur 2023) : 14 postes sur 810 agents répondent à cette exigence
- ✓ Une convention avec le FIPHFP est en cours pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi

Évolution de la masse salariale

- ✓ Progression annuelle mécanique de la masse salariale, en partie due au Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- ✓ 13 agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2024

Bonus attractivité et dispositifs complémentaires

- ✓ Depuis le 1er novembre 2024, un bonus attractivité de 100 € nets mensuels est attribué aux agents des EAJE (hors filière technique)

- ✓ En 2024, 13 agents ont bénéficié de ce dispositif, générant une augmentation du RIFSEEP pour un coût employeur annuel de 20 828,31 €
- ✓ La CAF prend en charge 13 885,54 €, le solde restant à 6 942,77 € à la charge de l'employeur

Mesures prévues pour 2025

- ✓ Avancement d'échelons pour 58 agents, pour un coût total employeur de 19 100 €
- ✓ Bonus attractivité de 1 € par agent et par mois, mis en place dès avril 2024, accessible à 28 agents à partir du 1er janvier 2025

Mesures nationales et répercussions en 2025

- ✓ Participation employeur pour le MNT SANTE de 1 € par agent et par mois (mise en œuvre dès avril 2024, pour 28 agents dès le 1er janvier 2025)
- ✓ Augmentation de la participation employeur pour le MNT PREVOYANCE à 7 € par agent et par mois dès le 1er janvier 2025 (contre 1 € en 2024) pour 89 agents, soit une hausse annuelle de 6 408 €
- ✓ Augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL à 34,65 % dès le 1er janvier 2025 (contre 31,65 % en 2024), soit une hausse annuelle de 116 900 €
- ✓ Augmentation de la cotisation patronale sur la base URSSAF maladie pour les agents CNRACL à 9,88 % dès le 1er janvier 2025 (contre 8,88 % en 2024), soit une hausse annuelle de 37 500 €
- ✓ Revalorisation annuelle du SMIC prévue pour le 1er juillet 2025, impactant directement les salaires des contrats de droit privé (apprentis et autres)

Les mesures nationales (prime SEGUR, revalorisation du point d'indice, ajustement du SMIC, etc.) devraient représenter plus de 2 millions d'euros de dépenses de personnel sur le mandat 2020-2026.

Maîtrise de la masse salariale et optimisation organisationnelle

La commune de Barentin adaptera son organisation pour améliorer son efficacité et maîtriser l'évolution de sa masse salariale.

Ainsi, les axes d'optimisation prévues sont :

- ✓ Une attention particulière à la politique de recrutement afin d'optimiser les ressources et d'ajuster les effectifs aux besoins de l'action publique
- ✓ L'élaboration d'un plan de charge garantissant le respect des garanties minimales et une adéquation entre les effectifs et les besoins réels du service public
- ✓ Un réexamen et une actualisation des lignes directrices de gestion

✓ L'exploration d'une mutualisation des services avec d'autres structures afin de réduire les coûts et rationaliser l'organisation administrative

✓ La redéfinition et l'ajustement des variables de rémunérations.

Ces mesures, combinées à une gestion rigoureuse des effectifs et des rémunérations, visent à contenir la masse salariale tout en garantissant la qualité des services publics.

3) Les autres charges de gestion courante

Pour ces dépenses, la commune consacre une part essentielle de son budget à la contribution au Service Départemental d'Incendie (SDIS), ainsi qu'au versement des subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Consciente que le dynamisme de la vie associative est un levier majeur de cohésion sociale, la municipalité réaffirme son engagement en faveur du maintien d'un soutien financier solide aux associations. Par ailleurs, dans le cadre d'une politique budgétaire responsable et équilibrée, une réflexion approfondie devra être menée afin d'adapter la contribution de la ville au CCAS, garantissant ainsi une gestion optimale des ressources publiques.

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constituent un pilier essentiel de l'équilibre budgétaire de la commune. Dans un contexte d'incertitude économique, marqué par des évolutions fluctuantes des dotations de l'État et une nécessité de maîtriser la pression fiscale locale, la commune de Barentin s'engage à stabiliser ses ressources tout en optimisant leur gestion.

TABLEAU DE SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2023 en %	2024 (estimation)	2024 en %	2025 (prévision)	2025 en %
C70 Produits des services, du domaine,...	1 460 660	7,76%	1 309 983	6,96%	1 320 000	7,01%
C73 Impôts et taxes	11 636 270	61,83%	11 822 792	62,82%	11 950 000	63,50%
C74 Dotations et participations	5 126 146	27,24%	5 470 945	29,07%	5 251 000	27,90%
C75 Autres produits de gestion courante	333 172	1,77%	429 477	2,28%	432 000	2,30%
C76 Produits financiers	51	0,00%	106 487	0,57%	0	0,00%
C77 Produits exceptionnels	63 443	0,34%	1 707 131	9,07%	2 000	0,01%
C013 Atténuations des charges	199 805	1,06%	164 139	0,87%	164 000	0,87%
TOTAL	18 819 546		21 010 954		19 119 000	

1) Les Recettes Tarifaires et Produits des Services – Une gestion optimisée

Les recettes issues des services communaux représentent un levier financier complémentaire, mais restent limitées en volume par rapport aux recettes fiscales et aux dotations.

Elles comprennent notamment :

- ✓ Les droits d'inscription aux activités municipales (sport, culture, centres de loisirs)
- ✓ Les redevances des services publics locaux (cantines scolaires, périscolaire etc.)
- ✓ Les produits de la location des équipements et salles municipales.

Ces recettes ont connu une baisse entre 2023 et 2024, notamment liée à la politique de gratuité mise en place par la commune, découlant d'une obligation légale posée par l'article 3 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Cette mesure est estimée à 20 000 €/an pour la commune de Barentin, non compensée par l'Etat.

Par ailleurs, la commune a fait le choix de limiter l'impact de l'inflation sur les familles en encadrant la hausse des tarifs des cantines scolaires à +3,1 % en 2024, alors que l'inflation atteignait 5,9 % en 2023.

Evolution pour 2025

Pour 2025, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 16 décembre 2024, une augmentation des tarifs municipaux en se basant sur le taux de l'inflation publié par l'INSEE de 1.2%.

2) Les Produits Fiscaux – Une ressource essentielle

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement du fonctionnement communal. Elles comprennent :

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : principal impôt perçu par la commune depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- ✓ La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : source marginale mais stable de revenus.
- ✓ Les fractions de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation : leur évolution dépend de la dynamique de la consommation nationale et des réformes fiscales en cours.

Pour mémoire, afin de soutenir la transition énergétique et encourager la rénovation des logements anciens, la commune a adopté, par délibération du 18 septembre 2023, une mesure incitative forte : une exonération partielle de 50 % de la TFPB, pendant 3 ans, pour les logements

achevés avant 1989 et pour lesquels des investissements significatifs ont été réalisés pour améliorer leur performance énergétique.

Prévisions pour 2025 :

La commune s'engage à ne pas modifier les taux communaux des impôts locaux, contrairement à beaucoup de communes. Néanmoins, ceux-ci évolueront du fait de :

✓ La revalorisation des bases fiscales de 1,7 % après plusieurs années de fortes hausses entre 2022 et 2024.

✓ L'indexation des locaux professionnels estimée à +1 %, conformément à l'évolution observée entre 2023 et 2024.

✓ La croissance des bases fiscales, avec une augmentation physique estimée à +0,5 % sur les logements et locaux d'activités.

Par ailleurs, les attributions de compensation issues des transferts de compétences entre la ville et la communauté de commune ont été sanctuarisées, garantissant ainsi un financement stable et pérenne pour accompagner les dépenses communales. En contrepartie, la commune ne perçoit plus la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

3) Les Dotations et Participations de l'État – Une ressource sous contrainte

Les dotations de l'État restent une ressource majeure pour la commune, mais leur évolution demeure incertaine en raison des politiques de réduction du déficit public que mène l'Etat.

Les principales dotations perçues sont

✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF) : allocation principale, dont le montant dépend des critères de péréquation et de la politique budgétaire nationale.

✓ Les dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP) : destinées à réduire les inégalités entre territoires.

✓ Compensations fiscales : attribuées en contrepartie des exonérations décidées par l'État (notamment suite à la suppression de la taxe d'habitation).

Prévisions pour 2025 :

✓ Diminution progressive de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

✓ Baisse régulière du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

✓ Fermeture de la crèche des Lutins en 2025 pour travaux qui aura un impact sur les subventions communales perçues de la CAF.

✓ Stabilisation attendue, voire légère hausse, du montant cumulé de la Dotation Globale Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine.

4) Les autres recettes de fonctionnement – Une contribution marginale mais stratégique

Les autres recettes comprennent diverses ressources complémentaires qui, bien que limitées en volume, participent au financement des services publics. Elles comprennent notamment :

- ✓ Les loyers et locations du patrimoine communal.
- ✓ Les subventions de fonctionnement attribuées par d'autres organismes publics ou privés.

Stratégie pour 2025 :

- ✓ Optimisation du recouvrement des recettes tarifaires et des redevances locales.

C) Les dépenses d'investissement

L'investissement joue un rôle central dans le dynamisme et l'attractivité de la commune. Il permet d'adapter les infrastructures aux besoins des habitants tout en garantissant un cadre de vie moderne et durable.

En 2024, les dépenses d'investissement représentent 764 € par habitant, en forte augmentation par rapport à 2023. Cette évolution reflète la volonté municipale de poursuivre les projets structurants engagés en début de mandat comme le projet d'aménagement de la friche Badin.

L'adoption du budget primitif 2025 viendra préciser ces montants, et la municipalité entend maintenir un niveau d'investissement ambitieux, centré sur des projets d'envergure, afin de poursuivre la transformation de notre territoire. Depuis 2020, la commune a, en effet, renforcé son engagement notamment en matière de :

- ✓ Transition écologique avec un montant mobilisé de 285 000 € € (ex : mise en place d'un plan de sobriété, passage en LED des éclairages des bâtiments communaux, isolation thermique des bâtiments etc.),
- ✓ Education avec un montant investi de 2 225 000 € (ex : achat de tableaux interactifs pour les écoles, construction de self etc.)
- ✓ Cohésion sociale et de qualité de vie pour un montant global de 1 500 000 € (ex : restructuration de la salle Coubertin, vidéoprotection etc.)
- ✓ Accessibilité pour laquelle la commune a dédié 1 150 000 € de dépenses (ex : rattrapage des retards dans la mise en accessibilité pour des bâtiments communaux conformément à la loi Adap).

Les investissements pluriannuels déjà engagés seront poursuivis en 2025 et les nouveaux investissements seront limités aux besoins indispensables.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement brut	3 878 617	3 143 810	5 181 760	10 753 602
Dépenses financières d'investissement	99 338	0	51 200	0
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	3 977 955	3 143 810	5 232 960	10 753 602
Remboursement de capital	505 373	0	0	0
Opérations d'ordre	23 242	7 347	1 473	8 006
Excédent capitalisé 1068	133 771	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 617 098	3 151 157	5 234 433	10 761 608

Vers une gestion optimisée et pérenne : l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement en 2025

L'actualisation du PPI sera une étape essentielle en 2025 pour concilier ambition et rigueur financière. Ce document offre, en effet, un cadre structuré pour planifier les investissements sur plusieurs exercices, en assurant une cohérence entre les projets initiés et les ressources disponibles. Cette démarche garantit non seulement la réalisation des grands projets d'investissement, mais également la capacité à répondre aux besoins quotidiens des habitants de manière durable et maîtrisée.

D) Les recettes d'investissement

L'investissement représente un levier essentiel pour le développement de la commune, mais son financement repose sur un équilibre fragile entre autofinancement, emprunt et subventions extérieures.

Les mesures gouvernementales inscrites dans la loi de finances pour 2025 réduiront considérablement la capacité d'investissement des collectivités locales. La ville de Barentin risque d'être concernée par ces mesures au titre de la baisse du Fonds Vert et de la DSIL. Par ailleurs, la baisse des recettes du Département et de la Région, partenaires de la commune, risque d'affecter les aides qu'ils sont susceptibles d'accorder à la ville.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2021	2022	2023	2024
Dotations et subventions	1 682 509	819 701	1 723 374	1 501 352
Autres recettes réelles d'investissement	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 681 693	819 701	1 723 374	1 501 352
Opérations d'ordre	1 412 249	1 542 689	1 435 709	3 151 630
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 093 942	2 362 390	3 159 083	4 652 981
Excédent capitalisé 1068	1 827 902	192 633	675 924	492 512
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 921 844	2 555 023	3 835 007	5 145 494

Une dynamique de recherche de financements extérieurs

Face à la contraction des dotations de l'État, la commune intensifiera sa recherche de financements extérieurs pour sécuriser ses projets. En 2024, cette démarche proactive a permis d'obtenir le versement de 984 901,28 € de subventions (en prévision, près de 4 millions de recettes d'investissement sont attendues par différents financeurs, sur les exercices à venir pour des projets déjà engagés). En 2025, elle sera renforcée à travers une veille systématique sur les appels à projets émanant de l'État et des institutions partenaires.

Les autres sources de financement en 2025

- ✓ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui s'est élevé en 2024 à 416 164.61 €, basé sur les dépenses éligibles en N -2
- ✓ La taxe d'aménagement, qui a connu une légère baisse en 2024 (100 285.65 €) par rapport aux années précédentes
- ✓ Le recours à l'emprunt, qui constitue un levier financier permettant de soutenir les investissements structurants de la collectivité tout en répartissant leur coût sur plusieurs exercices budgétaires. En 2025, cette source de financement sera mobilisée afin d'assurer l'équilibre budgétaire à long terme.

Maximiser les financements externes : une priorité pour 2025

Afin de limiter le recours à l'emprunt et alléger sa charge financière, la commune s'appuie sur plusieurs dispositifs nationaux et régionaux :

- ✓ L'intégration dans le programme « Petites Villes de Demain », offrant un accompagnement financier pour des projets de revitalisation.
- ✓ Le Contrat de Territoire avec l'Etat, la Région et le Département, permettant d'obtenir des subventions ciblées.
- ✓ Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), visant à financer des initiatives locales en faveur du développement durable.

Grâce à cette stratégie proactive de financement, la commune vise à maintenir un niveau d'investissement ambitieux malgré les restrictions budgétaires, en s'appuyant sur des partenariats renforcés et une diversification des sources de financement.